

## Rwanda: les preuves d'un mensonge français

PAR FABRICE ARFI

ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 1 DÉCEMBRE 2015



Un guide rwandais montrant une photo de l'armée française à Bisesero durant le génocide. © Thomas Cantaloube/Mediapart

Des documents militaires inédits, dont Mediapart et France Inter ont pris connaissance, montrent que l'armée française a laissé se perpétrer en connaissance de cause des massacres contre la minorité tutsie pendant le génocide au Rwanda en 1994, alors même que sa mission confiée par les Nations unies était de les empêcher. Ces documents sont aujourd'hui entre les mains de la justice.

Ils dormaient depuis vingt-et-un ans dans les archives secrètes de l'État. Des documents militaires inédits, dont Mediapart et France Inter ont pris connaissance, montrent que l'armée française a laissé se perpétrer en connaissance de cause des massacres contre la minorité tutsie pendant le génocide au Rwanda en 1994, alors même que sa mission confiée par les Nations unies était de les empêcher. Les faits se sont déroulés dans un intervalle de quatre jours – quatre jours en enfer – entre les 27 et 30 juin 1994, sur la colline de Bisesero, située à l'ouest du pays.

La justice enquête depuis bientôt dix ans sur la responsabilité de l'armée française pendant le génocide au Rwanda, au cours duquel 800 000 personnes ont été tuées entre avril et juillet 1994. L'affaire de Bisesero constitue aujourd'hui l'un des épisodes les plus révélateurs des compromissions françaises avec le régime génocidaire. Haut lieu de la résistance tutsie face aux milices et troupes gouvernementales hutues, Bisesero a été le théâtre de massacres qui ont coûté la vie à au moins 50 000 personnes durant la période du génocide. Pendant

les quatre jours qui intéressent l'enquête, ouverte au tribunal de Paris pour « complicité de génocide », plus de mille Tutsis ont été méthodiquement assassinés, selon les estimations les plus fiables.



Le mémorial de Bisesero © Thomas Cantaloube/Mediapart

Cela fait maintenant vingt ans que, dans cette affaire, deux camps s'opposent. D'un côté, il y a ceux (journalistes, ONG et certains militaires) qui affirment que des contingents de l'armée française, membres de l'opération Turquoise de l'ONU, étaient au courant dès le 27 juin 1994 des massacres perpétrés à Bisesero, mais n'ont rien fait. De l'autre, il y a ceux, aux premiers rangs desquels les autorités françaises, qui assurent n'avoir découvert fortuitement lesdits massacres que le 30 juin, date à laquelle les premiers secours ont été portés aux rares survivants.

Plusieurs documents militaires récemment versés à la procédure du juge Claude Choquet sont susceptibles de tout changer au détriment de la version officielle, qui apparaît de plus en plus comme une construction mensongère. Le premier d'entre eux est un fax envoyé au ministère de la défense le 27 juin, à 14 h 38, par le bureau de renseignements du Poste de commandement interarmées de théâtre (PCIAT) de la mission française, situé à Goma, au Congo. Ce document, dont l'objet est « *appréciation de situation* », affirme clairement que des civils tutsis étaient menacés à Bisesero par les génocidaires qui sévissaient dans tout le pays depuis le début du mois d'avril.

Sous l'intitulé « *en zone gouvernementale* », on peut notamment lire ceci : « *Le 27, vers 11 heures, un élément fort d'une centaine de miliciens armés encadrés par des militaires a attaqué une colline dans la région de Gisovu (25 [km au] Sud Kivuyé) – il s'agit précisément de la zone de Bisesero, ndlr – ; 200 Tutsi,*

originaires de la commune, étaient regroupés dans le secteur et faisaient l'objet de menaces de la part des Hutu. » Ce fax fait suite à la découverte par quelques militaires en patrouille de survivants tutsis demandant de l'aide. Parmi eux, le lieutenant-colonel Jean-Rémy Duval, dont le journaliste du *Figaro* **Patrick de Saint-Exupéry** (aujourd'hui rédacteur en chef de la revue *XXI*) parle dans un article du 29 juin.

C'est Duval qui, le premier, a donné l'alerte au sein de l'armée *via* son supérieur, le colonel Jacques Rosier, patron du Commandement des opérations spéciales (COS), comme il l'a expliqué sur procès-verbal au juge Choquet : « *Je rends compte à Rosier de ce qu'on a vu. Je lui dis verbalement ce que j'écris ensuite dans le fax. Je lui demande l'autorisation d'y retourner le lendemain avec un effectif supérieur et des renforts en hommes et en matériel, qu'il est censé me fournir. Il me répond non [...] Ça me semble urgent. Je suis revenu [de Bisesero – ndlr] un peu bouleversé et ému.* »



Les collines de Bisesero © Thomas Cantaloube/Mediapart

Le journal de marche du COS de l'opération Turquoise, retrouvé par les juges, confirme le témoignage de Duval sur la découverte des survivants le 27 juin et non le 30, comme l'affirment encore aujourd'hui les autorités. Dans son fax d'alerte, le lieutenant-colonel Duval est clair sur le risque génocidaire :

« *Dans le secteur de Bisesero, nous avons rencontré une centaine de Tutsis réfugiés dans la montagne [...] Ils seraient environ deux mille cachés dans les bois. D'après eux, la chasse aux Tutsis a lieu tous les jours, menée par des éléments de l'armée, gendarmerie, milice encadrant la population. Ils sont dans un état de dénuement nutritionnel, sanitaire et médical extrême [...] Ils espéraient notre protection immédiate ou leur transfert en un lieu protégé. Il y a là une situation*

*d'urgence qui débouchera sur une extermination si une structure humanitaire n'est pas rapidement mise en place ou tout au moins des moyens pour arrêter ces chasses à l'homme.* »

Contrairement à la version officielle défendue bec et ongles par la France, le message est parfaitement remonté jusqu'au sommet de la hiérarchie puisque le jour même, toujours le 27 juin, à 23 h 04, le général Jean-Claude Lafourcade, commandant en chef de l'opération Turquoise, envoie à son tour un fax dans lequel il dit craindre que des « *Tutsis ayant fui les massacres* » cherchent à se défendre sur place. Parmi les risques que le général évoque dans son fax, il écrit noir sur blanc ceci : « *Ne rien faire et laisser des massacres se perpétrer dans notre dos.* » L'armée, de fait, ne fera rien et des massacres seront commis.

### Une vidéo accablante, des explications embarrassées

Le juge Choquet dispose également depuis peu d'une vidéo accablante pour la hiérarchie militaire. Réalisée par une équipe de l'armée, cette vidéo date du 28 juin. On y voit un sergent-chef faire part au colonel Rosier (chef du COS de Turquoise) de la découverte « *hier dans le patelin* » de Bisesero – donc le 27 juin – de survivants tutsis, dont certains avaient la chair pendante. « *La conversation est suffisamment claire pour comprendre que cet épisode fait référence à la découverte, la veille, à Bisesero, de rescapés tutsis* », note le juge durant l'audition, le 8 juillet 2015, du colonel Rosier, placé sous le statut de témoin assisté.

La réponse du colonel, qui n'a pas donné suite à nos sollicitations, a quelque chose de surréaliste : « *Votre interprétation, aujourd'hui, est évidente avec les éléments que l'on connaît à ce jour. Cette scène là ne me dit rien du tout [...] En regardant cette scène et en me connaissant, je vois que je ne percutais pas car vraisemblablement je ne comprends pas ce qu'il me raconte, j'ai l'esprit ailleurs, je suis en train de préparer mon point presse, beaucoup de choses se sont passées depuis la veille [...] C'est vrai qu'en revoyant cette scène, il me paraît incroyable de ne pas avoir réagi à l'information donnée.* » Cela est d'autant plus « *incroyable* » que le mandat de l'ONU

confié à l'armée française consistait précisément à « *mettre fin aux massacres partout où cela sera possible, éventuellement en utilisant la force* ».



Des militaires français au Rwanda lors de l'opération Turquoise © Reuters

Un autre gradé de l'armée, le capitaine de frégate Marin Gillier, commandant d'un second détachement du COS au Rwanda, est également au centre des investigations. Lui aussi est soupçonné d'avoir été destinataire, dès le 26 juin, d'informations alarmantes sur la situation des Tutsis de Bisesero, et de n'avoir rien fait. Plusieurs journalistes, notamment Vincent Hugué (*L'Express*) et Sam Kiley (*Times*), ont affirmé avoir alerté le militaire alors qu'ils le croisaient dans la région. Selon leurs témoignages, ils ont même pris soin de déplier une carte, posée sur le capot d'un 4x4 de l'armée française, pour montrer où se trouvaient les Tutsis menacés d'être exterminés.

Face au juge, la réponse du capitaine Marin Gillier en dit long, elle aussi, sur l'aveuglement de l'armée : « *Je ne me souviens plus des journalistes que j'ai croisés alors, à l'exception d'un Britannique [Sam Kiley, du Times – ndlr], qui a tout de suite éveillé mon attention car il avait un comportement similaire aux forces spéciales : crâne rasé, montage de bivouac type forces spéciales, capacité à se préparer un plat chaud en plein vent, bref, j'ai tout de suite été persuadé qu'il s'agissait d'un SAS [agent secret britannique – ndlr] en mission de renseignement sous couverture.* » Ainsi, un haut gradé de l'armée, qui a pour mission d'empêcher des massacres, ne prend pas au sérieux les alarmes de journalistes au seul prétexte que l'un d'eux ressemblait un peu trop en apparence à un espion... Contacté, Marin Gillier n'a pas donné suite.

Heureusement pour les rares survivants, un gendarme intégré à la force Turquoise, Thierry Prunnaud, n'a pas eu les pudeurs de son commandant. Selon son témoignage, le sauvetage des Tutsis, le 30 juin, a bien

résulté d'un acte de désobéissance car les ordres de son supérieur « *c'était de ne surtout pas aller là-bas* » – ce que Marin Gillier conteste.

Entendu en juillet 2013, Prunnaud a évoqué en ces termes le premier survivant qu'il a croisé : « *Il était comme une bête qui se terrait dans les bois. Il nous a parlé dans un mauvais français et il a dit : "Venez, venez, ils sont en train de nous tuer".* » D'après son récit, un deuxième survivant a ensuite amené son groupe vers un ravin. « *C'était rempli de cadavres. C'était une horreur. C'était un charnier à ciel ouvert. Il y en avait partout, des centaines et des centaines de cadavres* », a témoigné sur PV le gendarme, auteur du livre *Silence Turquoise* (Don Quichotte) avec la journaliste Laure de Vulpian.

Si la passivité consciente de l'armée française face au génocide commis à Bisesero ne fait aujourd'hui plus de doute, la question du mobile reste posée : pourquoi ? Pourquoi avoir laissé un massacre se dérouler sous des yeux que l'on garde fermés. Selon plusieurs témoignages, l'aveuglement français pourrait résulter d'une lecture volontairement biaisée du dossier rwandais sur le plan géopolitique, ce qui a encouragé la tragédie. Jalouse de son influence sur la région, la France n'a cessé de soutenir au Rwanda son allié historique, le pouvoir hutu, au-delà de l'avouable, voyant chez les forces tutsies du Front patriotique rwandais (FPR) une minorité manipulée par l'Ouganda et, indirectement, par les Britanniques. Comme un énième écho de vieilles guerres coloniales, au prix de centaines de milliers de vies.

C'est d'ailleurs tout le sens du témoignage du gendarme Prunnaud, qui a également affirmé que pendant les briefings de sa hiérarchie « *on nous a fait prendre des vessies pour des lanternes* ». À savoir que les tueurs étaient les Tutsis et les victimes les Hutus... Prunnaud n'hésite d'ailleurs plus à parler de « *désinformation* » à ce sujet.

Sur le plan juridique, il reste néanmoins à savoir si la justice décidera de qualifier ou non de « *complicité de génocide* » l'inertie volontaire de l'armée française, alors que sa mission lui imposait d'intervenir. Plusieurs parties civiles représentées par

l'association Survie, la Fédération internationale des droits de l'homme et la Ligue des droits de l'homme estiment qu'il le faudrait. Dans un courrier envoyé en ce sens le 24 novembre au juge Choquet, elles

affirment que le fait « *de ne pas se rendre à Bisesero pour y intervenir, ne pas désarmer les miliciens [...], les laisser partir combattre [...], caractérise en l'état du dossier d'instruction des actes de complicité* ».

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : [contact@mediapart.fr](mailto:contact@mediapart.fr)

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : [serviceabonnement@mediapart.fr](mailto:serviceabonnement@mediapart.fr). ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.